

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD MICHÈLE-BOHEC au 30 octobre 2020

Développements récents

Comme vous le savez, le CHSLD Michèle-Bohec est en éclosion pour la COVID-19. De nouveaux cas sont apparus chez nous résidents et nos employés.

Tous les employés et résidents ont récemment été testés.

Les données présentées ici pourraient donc évoluer. Les résultats des tests nous reviennent généralement de 2 à 5 jours après le dépistage, donc il faut faire preuve de patience. Sachez que nous contactons rapidement les résidents et les répondants lors d'un résultat de test positif.

Nous effectuons une surveillance quotidienne des résidents et nous contactons rapidement les résidents et les répondants lors d'un résultat positif. Nous continuons de maintenir rigoureusement et d'ajuster les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter la transmission éventuelle entre les résidents infectés et les autres.

Les résidents malades ont déjà été placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle une « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents et employés. Les répondants ont déjà été mis au courant de la situation.

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

- 12 cas positifs¹ chez les résidents (stable)
- 3 décès (+1)
- 5 résidents rétablis (stable)
- 9 cas positifs¹ chez nos employés (stable)
- 6 employés rétablis (stable)

MESURES EN PLACE

- **Les mesures du palier d'alerte ÉCLOSION sont en place et en vigueur (voir à la page suivante).**
- Notre équipe a déjà appelé les familles des résidents concernés. Nous contacterons les familles touchées le jour même où nous recevrons les résultats.
- Nous sommes déjà en contact étroit avec le CISSS et une rencontre aura lieu aujourd'hui pour établir les meilleures pratiques à mettre en place.
- Les équipements de protection individuelle sont disponibles en quantité suffisante.
- Des formations sur la prévention et contrôle des infections ont été offertes au personnel pendant l'été.
- Supervision quotidienne des résidents et des employés.
- Selon les directives ministérielles, nous avons stabilisé notre personnel sur les différentes unités.

¹ NOTE IMPORTANTE : Le calcul des cas positifs est cumulatif pour la 2^e vague. Il inclut le nombre de décès et le nombre de résidents rétablis. Les cas chez nos employés sont calculés à part, mais de la même façon que pour les résidents.

Directives applicables dans les établissements en éclosion, en isolement prévention ou en isolement

Personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatif

Visites humanitaires

À l'intérieur du milieu dans la chambre	Permis Maximum 1 personne à la fois pour un maximum de 2 personnes par période de 24 heures
À l'intérieur du milieu dans les espaces communs (salon, salle à manger, etc.)	Non permis
Sur le terrain du milieu de vie	<u>Non permis</u>
Visiteurs	<u>Non permis</u>
Autres personnes provenant de l'externe <ul style="list-style-type: none"> • Services de coiffure • Professionnels hors établissements (dentistes, orthésistes, podologue, etc.) • Personnel de l'externe pour des activités de loisirs (récréologie, musicothérapie, zoothérapie, chansonnier, etc.) • Personnel engagé par le résident ou les proches (ex : dame de compagnie) • Bénévoles • Travailleurs pour la construction, la rénovation ou la réparation • Nettoyage des vêtements des résidents par les familles 	<u>Non permis</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Membres des comités des résidents 	<u>Non permis</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Livraison pour les résidents (nourriture, achats) et biens apportés par les familles 	Permis avec mécanisme sécuritaire pour la livraison (<u>voir les détails à la page suivante</u>)
Professionnels réguliers de l'équipe interdisciplinaire (physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique, travailleuse sociale, nutritionniste, éducatrice spécialisée, technicienne en loisirs)	Permis

Proches aidants et nourriture/brevages dans les chambres en isolement

Nous vous rappelons qu'il est **INTERDIT à toute personne d'apporter de la nourriture ou des boissons et de manger dans la chambre d'un résident qui est en isolement**, tel que mentionné à la fiche 2 de la trousse des proches aidants (ci-jointe), fiche faisant partie de la trousse que vous avez lue et signée en connaissance de cause.

Est-ce que mon proche est touché?

Nous contactons les familles touchées le jour même où nous recevons les résultats des résidents testés positifs à la maladie.

Que faites-vous pour que le CHSLD soit aussi sécuritaire que possible?

Depuis le début de la pandémie, nous avons appliqué toutes les mesures sanitaires préconisées par le MSSS et l'Institut national de santé publique et même davantage. Également, nous nous ajustons continuellement aux mesures spécifiques à nos établissements.

Zones chaudes, tièdes et froides

Les résidents malades sont placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents. Les résidents soupçonnés d'être porteurs sont placés en isolement dans une zone dédiée appelée « zone tiède » jusqu'à ce qu'on obtienne les résultats des tests. Selon le nombre de cas dans l'établissement, il se peut qu'il y ait des zones chaudes et froides à chaque étage. Les zones sont clairement séparées et le personnel affecté à la zone chaude ne peut travailler que dans cette zone.

Livraison pour les résidents

Les livraisons de nourriture ou de biens sont permises sous certaines conditions. Tout contenant et emballage doivent être désinfectés soigneusement à l'arrivée ou mis en confinement pendant 72 heures.

Nous vous demandons, avant de venir, d'appeler la réceptionniste (en CHSLD) ou la coordonnatrice (en RI) entre 8h30 à 12h et de 13h et 16h du lundi au vendredi, pour vous assurer **d'avoir un rendez-vous** pour éviter les rassemblements. Une personne à la fois pourra entrer et venir faire le dépôt des objets apportés selon les modalités de l'établissement.

Rencontre virtuelle avec les résidents

Pour les personnes qui ne sont pas proches aidantes, vous pouvez communiquer avec votre proche de la même façon que lors de la première vague, soit en communiquant avec loisirs.blainville@groupeasantearbec.com pour fixer un rendez-vous, selon la condition de santé du résident. Prendre note que chaque appel sera d'une durée maximale de 15 minutes.

Qualité des soins et des repas

Les mesures en place ainsi que les protocoles reliés au COVID-19 changent évidemment la dynamique de l'établissement. Par contre, les résidents sont soignés comme il se doit et notre cuisine fonctionne comme à l'habitude. Il se peut cependant que nos façons de faire habituelles soient adaptées afin de nous conformer à la directive de distanciation physique. Nos gestionnaires, notre personnel soignant et nos employés de soutien redoublent d'ardeur pour assurer un service professionnel malgré les circonstances.

Ligne info-familles

La ligne info-familles est **en fonction du lundi au vendredi de 9 h à 17 h : 514 820-7303**. C'est la façon la plus facile de nous joindre pour que nous puissions répondre rapidement à vos questions.

Il est important de noter que les personnes qui répondront à vos appels n'auront pas nécessairement les réponses à toutes vos questions, mais elles s'assureront que quelqu'un puisse vous rappeler plus rapidement que si vous laissiez un message dans une boîte vocale dans un des établissements.

Merci pour votre soutien

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici. Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.

Prendre note que le communiqué sera mis à jour seulement si la situation change et vous en recevrez une copie à ce moment par courriel et il sera publié sur notre page Facebook et notre site Web.